

Objectif(s) de la formation

- Comprendre les principes de la licitation
- Analyser l'audience de vente

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence
- Examen certifiant : dans le cadre du suivi des 6 modules

Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contact

AAMTI FORMATION

01 46 22 52 20

af@aamtiformation.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 demi-journée (4h15) - 14h00/18h15

Date(s) de la

formation 26 / 01 / 2024

Lieu de la formation

Au choix visioconférence ou présentiel* à Paris

* sous réserve des conditions sanitaires et

Intervenant(s)

Maître Josiane OLEOTTO-GUEY Avocat, Présidente de la commission Vente forcée

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Après-Midi : 14h00 - 18h15

I- Présentation de la licitation

II- Les formalités préalables

III - Jusqu'à l'audience de vente

IV - L'audience de vente

- L'adjudication vue du potentiel adjudicataire
- L'adjudication vue du colicitant
- La surenchère
- Le jugement d'adjudication
- Les effets de l'adjudication

Conclusion

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI : 207.00 € TTC

(172,50€ HT - 20%TVA)

Prix non-adhérents : 255.50 € TTC

(212,92€ HT - 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.avocat immo.fr

Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez soit avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Soit en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur www.avocat-immo.fr, en l'adressant par voie postale avec votre règlement (Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 4h15.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20



AAMTI FORMATION

Avocat IMMO
www.avocat-immo.fr

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation AAMTI FORMATION SCIC
Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée sous le numéro 11 75 61 843 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.
Siret : 892 472 689 000 17